



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

BUREAU DES PROCÉDURES PUBLIQUES

**Commission de suivi de site « ROUEN OUEST SEVESO »
Compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2020**

M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture, accueille les participants et ouvre la séance de cette commission de suivi de site « Rouen Ouest Seveso » de la Seine-Maritime.

Liste des participants :

- M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime
- M. Bernard COUSIN, directeur de la DCPPAT
- Mme Sandrine FLEURY, cheffe du Bureau des Procédures Publiques – DCPPAT
- M. Abdelkader GACEMI, préfecture 76 - DCPPAT
- Mme Emmanuelle MARTIN, Agence Régionale de Santé
- Mme Juliette WEIL-MOUGEOT, Agence de l'Eau de Seine Normandie
- M. Christophe HUART, DREAL
- Mme Tiffany WEYNACHTER, DREAL
- M. Guillaume MONNEINS, DREAL
- M. Mathieu LALLIER, SIRACED-PC 76
- M. Lionel ROSAY, adjoint au maire de GRAND QUEVILLY
- M. RIGAUD, mairie de PETIT-QUEVILLY
- M. Mickael BALLUAIS, mairie de PETIT-COURONNE
- M. Gérard LEVILLAIN, maire adjoint de CANTELEU
- M. Michel BERNARD, association UFC QUE CHOISIR ROUEN
- M. Philippe VUE, association FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
- M. BARBAY, association DE DÉFENSE DES HABITANTS DES ESSARTS ET AUTRES RIVERAINS
- Mme Sophie CARPENTIER, Mairie de ROUEN
- Mme Marie ATINAULT, METROPOLE ROUEN NORMANDIE
- M. Jérôme CORTINOVIS, ATMO NORMANDIE
- M. Eric ESKINAZI, GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
- Lieutenant Grégory GUICHENEY, SDIS 76
- M. Guillaume GOHIER, LUBRIZOL
- M. Grégory JOUENNE, représentant des salariés, LUBRIZOL
- M. SIMON, RUBIS TERMINAL
- M. Ludovic BOULAIS, BOREALIS
- M. Dmitri GORCHKOV, responsable HSE, BOREALIS
- M. Stéphane SOUILLARD, représentant des salariés, BOREALIS
- M. PICARD, BUTAGAZ
- Mme Emanuelle DESAMAIS, BZ SERVICES
- M. MOATTI, DRCP
- Mme Anne-Sophie BRASSIER, responsable HSE, DRPC
- M. Xavier CONFAIS, NATUP
- Mme Amandine LAFFITE, FRANCE CHIMIE NORMANDIE
- M. Benjamin AUBRY, représentant des salariés, RUBIS TERMINAL

ORDRE DU JOUR

(présentations DREAL / Exploitants adressés lors de l'invitation aux membres de la commission)

- 1 – Présentation par la DREAL d'une veille juridique (textes du 24/09 concernant les sites ICPE suite à l'incendie du 26/09/19) et explications des conséquences sur les entreprises de la CSS;
- 2 – Questions/réponses sur :
 - 2.1 – la veille
 - 2.2 – les bilans des entreprises
- 3 - bilan de la DREAL.

M. CORDIER, secrétaire général, introduit la réunion, et propose un tour de table.

Remarques et observations sur le compte-rendu de la réunion du 11 juin 2019

Aucune observation n'est énoncée sur le compte-rendu de la réunion du 11 juin 2019.

Présentation par la DREAL de la veille réglementaire (textes du 24 septembre 2020 pris suite à l'incendie du 26 septembre 2019)

Mme WEYNACHTER, DREAL, présente la veille réglementaire autour des textes du 24 septembre 2020, et plus particulièrement le volet SEVESO.

M. CORDIER souligne le retour d'expérience réglementaire suite à l'incendie du 26 septembre 2019 et la volonté « d'aller plus loin » sur les prescriptions applicables aux installations classées. On note ainsi une évolution de la notion de modification substantielle, un effort de transparence sur le recensement des substances dangereuses, la lutte contre les effets dominos entre voisins, l'étude en continu des techniques nouvelles imposées, la connaissance des produits de décomposition en cas d'incendie, et la possibilité pour l'inspection des installations classées de consulter les rapports des assureurs du site.

M. BARBAY, représentant de l'association ADHER, indique que ce qui est proposé en 2020 aurait dû l'être en 2013. Si ces nouveaux textes avaient existé en 2019, il y aurait eu moins de conséquences sur l'environnement lors de l'incendie de 2019.

Pour lui, ce n'est pas la même attitude que celle « post Toulouse ». Le recensement des substances dangereuses est à porter à la connaissance du public. Néanmoins, sans culture du risque, la peur va prédominer. Sans ce volet de culture du risque, l'incompréhension figurera.

Ne figurent pas en plus dans la présentation faite, la communication importante et les erreurs de communication de 2019. Il regrette l'absence de retour de la communication auprès des citoyens (assises du risque, S3PI, ...).

Mme ATINAULT, Métropole Rouen Normandie, souhaite insister sur la culture du risque et le besoin de vulgarisation pour les populations. Elle souligne positivement les avancées réglementaires mais celles-ci nécessitent un travail de lecture pour éviter de cultiver la « théorie du complot ».

M. RIGAUD, représentant de la commune de Petit-Quevilly, s'inquiète sur les stocks de substances dangereuses réalisés sur les sites voisins non classés SEVESO.

Mme LAFITTE, représentante de l'association France Chimie Normandie, indique que les industriels ont compris la nécessité de l'information et de la culture du risque. Les plaquettes PPI distribuées ont montré que cela était insuffisamment compris. Un travail est nécessaire.

M. CORDIER rappelle qu'il y a aujourd'hui un volet réglementaire très fort, un volet financier important et un volet sur la communication. Il attire l'attention des participants sur les comparaisons entre LUBRIZOL et Toulouse. L'évènement, était un accident majeur ayant conduit à des morts et à de nombreux blessés, ce qui ne fut pas le cas pour LUBRIZOL.

Il précise que tous les services de l'État ont conscience que la culture du risque est à développer et que le niveau d'informations doit avoir une portée pédagogique accessible à tous les citoyens.

Sur les questions des effets dominos, il indique que le préfet peut mettre à la connaissance du site SEVESO seuil haut toutes les données connues par les services de l'État sur la nature des dangers situés à proximité.

Mme WEYNACHTER complète en indiquant qu'une action nationale est en cours pour identifier tous les établissements dans un rayon de 100 mètres autour des sites SEVESO, action d'inspection pour identifier les statuts installation classée des activités voisines (activités d'entrepôts, sous-traitants, artisans...). Cette action est d'ores et déjà débutée sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie avec la réalisation d'environ 10 visites d'inspection. Des arrêtés préfectoraux de mise en demeure ainsi que des sanctions pénales pour les sites illégaux ont d'ores et déjà été proposés. Par la suite, le préfet communiquera aux sites SEVESO la nature des installations voisines pour la prise en compte dans l'évaluation des effets dominos possibles sur leur site.

Mme WEYNACHTER poursuit la présentation de la veille réglementaire autour des textes du 24 septembre 2020, et plus particulièrement le volet état des matières, liquides inflammables – liquides combustibles et entrepôts.

M. CORDIER souligne la tenue à jour quotidien d'un état des stocks imposé. Sur le volet liquides inflammables, on prend en compte dans l'appréciation du risque, le liquide inflammable et le liquide combustible. Les grands contenants en plastique ont fondu et ont accru le risques, ils seront donc interdits en 2023 sur certains produits. On réduit les îlots de stockage, on augmente les cuvettes de rétention et les quantités d'émulseur disponible, et on impose une évaluation environnementale aux entrepôts de grande surface pour limiter l'artificialisation des sols.

M. VUE, association France Nature Environnement, demande qui aura accès aux rapports d'assureur des sites.

Mme WEYNACHTER répond que c'est l'inspection des installations classées qui aura accès dans le cadre de ses visites d'inspection.

M. CORDIER souligne l'importance que l'inspection des installations classées ait accès.

M. BARBAY, association de défense des habitants des ESSARTS et autres riverains, est satisfait de voir l'arrêt des « saucissonnages » dans les entrepôts, mais indique que cela relève d'un problème financier. Ce fait a déjà été signalé avec des projets sur la zone du Havre.

Il note également l'ajout de plus de 20 % en eau et émulseurs, mais s'interroge sur la suffisance sur un feu installé.

Mme WEYNACHTER indique qu'il est aujourd'hui envisagé des surfaces plus petites avec des rétentions suffisamment dimensionnées pour limiter les surfaces en feu. La clé de la réglementation du 24 septembre 2020 est l'imposition des plans de défense contre l'incendie. Ces plans de défense incendie existe d'ores et déjà sur les dépôts de carburant, avec une description détaillée des moyens d'intervention. Le volume d'eau est ainsi déterminé sur l'application des plans de défense sur une zone bien précise et limitée. Le besoin en eau est donc moindre avec une possibilité de mutualisation des moyens émulseurs à + 20 %.

Mme ATINAULT, représentante de la Métropole Rouen Normandie, indique qu'elle note que ces modifications sont prévues au 1^{er} janvier 2023, mais que cela ne doit pas dispenser les sites d'aller plus vite sur la mise en place des moyens.

M. CORDIER indique que le préfet et les services de l'État ont pris en compte pleinement cette démarche dans l'instruction des dossiers et dans les échanges avec les exploitants.

Questions/réponses sur les bilans des entreprises (envoyés avant mais non présentés en séance)

M. VUE, représentant de l'association France Nature Environnement, demande que soit ajouté dans les prochaines présentations une diapositive de présentation générique (comme pour celle faite par la société BUTAGAZ).

M. CORDIER indique que du fait du renouvellement important des membres de la CSS, il est important d'expliquer avec des mots simples à des gens qui ne sont pas spécialistes le bilan des entreprises SEVESO. Il demande que soit reconduit le principe des présentations des sites en 5 à 10 minutes pour chaque entreprise. Cela permettra une meilleure prise de parole, et une capacité à s'exprimer. C'est le principe d'une réunion de CSS.

M. RIGAUD, représentant de la commune de Petit-Quevilly, demande de mettre les montants d'investissement pour chaque entreprise.

M. BARBAY indique que pour lui si on avait une présentation de chaque entreprise il n'y aurait pas forcément de questions. La formalisation des présentations est difficile. Le problème est de bien connaître les sites.

M. CORDIER demande une nouvelle convocation de la CSS avant la fin de l'année, avec la présentation des diaporamas de chaque entreprise.

Mme CARPENTIER, élue à la mairie de Rouen indique qu'en tant que nouvelle élue, elle a besoin d'une connaissance du risque indispensable pour donner l'information à la population. C'est un besoin important, et remercie cette reprogrammation de réunion de la CSS.

M. BARBAY indique que bien souvent il existe des idées fausses ou incomplètes sur les risques dominos des voisins, notamment par exemple sur la question de l'accident de Beyrouth survenu en août 2020. Quelle comparaison avec BOREALIS ?

M. GORCHKOV, représentant de la société BOREALIS, présente les différences de produits, de conditions d'exploitation et de stockage entre l'accident survenu à BEYROUTH et les pratiques sur le site BOREALIS, en deux diapositives.

M. CORDIER remercie les participants et lève la séance.

Le Secrétaire Général



Yvan CORDIER

La Secrétaire



Tiffany WEYNACHTER